

CONSEIL D'ADMINISTRATION N°1 / 2023-2024

DU COLLÈGE LA CROIX DE L'ORME

Date de la réunion : Lundi 6 novembre 2023 à 17 heures 30.

- **Date de la convocation : 18 octobre 2023**

- **Ordre du jour :**

1. Adoption du règlement intérieur du CA
2. Approbation PV CA du 04 juillet 2023
3. Installation du conseil d'administration et des commissions

(vous aurez au préalable consulté vos pairs pour désigner les membres titulaires et suppléants aux différents conseils et commissions, voir document joint.)

4. Présentation « Plan RCD » (remplacement de courte durée)
5. Protocole de prise en charge des situations de harcèlement
6. Délégation de signature au chef d'établissement : contrats et conventions à incidence annuelle.
7. Autorisation au chef d'établissement d'ester en justice
8. Demande de travaux et d'intervention dans les collèges
9. MAPA fourniture d'électricité – commission d'appel d'offre
10. Contrat licence logiciel demi-pension TurboSelf.
11. Inscription de l'établissement au concours big challenge – contribution des familles.
12. opération « savoir nager 2023/2024 ».
13. voyages et sorties 2023/2024 (ski et Italie) / charte des voyages
14. Opération « collège au cinéma » avec toutes les classes de 4^{ème}.
15. Convention Obrigado.
16. Convention Tab'agir – projet cap'santé
17. Autorisation d'acceptation du don de Ambitions éducatives pour le projet Fantastic Angela.
18. Tarifs repas à compter du 01/01/2024.
19. Tarifs des dégradations.
20. Stages 3^{ème}
21. Information sur l'utilisation de talkie-walkie lors des prochains PPMS (rajout du 06/11/23)

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE N° 1/ 2023-2024

DU LUNDI 6 novembre 2023 à 17h30.

				REPLACÉ.E PAR	
NOM et Prénom	PRÉSENT	EXCUSÉ.E	ABS.	NOM	

Représentants de l'Administration

Chef d'établissement M. Brouillard Xavier	X				
Adjoint au Chef d'établissement M. TYRANOWICZ Anthony		X			
Gestionnaire Mme MARTIN Valérie	X				
Conseiller Principal d'Education M. LAMOTTE Nicolas	X				

Représentants de la collectivité rattachement (CD89) et des collectivités locales (commune siège, groupement de communes)

M. RAOUT Jean-Pierre -CD89		X			
Mme EULRIET-BROCARDI Irène -CD89		X			
M. DIAS GONCALVES Fernando (Commune)		X		Mme PETIT	

Personnalité qualifiée

--	--	--	--	--	--

Représentants élus des personnels d'enseignement, de direction, d'éducation, de surveillance, d'assistance éducative ou pédagogique ou de documentation

Mme BOUTAUT Edwige	X				
M. LALU Jérôme	X				
M. LIBIOT Stéphane	X				
Mme VOISARD Mélanie	X				
Mme VIDOVA Anaïs	X				
Mme CURT Lise	X				

Représentants des personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé

M RIDARD Christophe		X		Mme DA COSTA	X
Mme FERRAZ Marie Elisabeth		X			

Représentants élus des parents d'élèves

Mme BARBAULT Laurence	X				
Mme FELLETIG Hélène	X				
Mme GOUSSSOT Karine	X				
M GORIN Emmanuel		X		Mme CHALANDE	X
M. VIGNEAUX Renaud	X				
Mme MORIN Marilyne	X				

Représentants élus des élèves

LIBIOT Judicaëlle	X				
FORMIGA Ethan	X				

Ordre du jour

Le Président, après avoir souhaité la bienvenue aux membres du CA, ouvre la séance n°1 / 2023 – 2024 à 17h32.

L'ordre du jour est fixé par le chef d'établissement.

Le quorum est atteint avec 19 membres présents.

Mme Martin, adjointe gestionnaire, se propose de tenir le rôle de secrétaire de séance.

Point n° 1 de l'ordre du jour :
Adoption du règlement intérieur du CA

M. le Président du CA présente le règlement intérieur. Il est identique à celui de l'année écoulée. Il soumet la proposition au vote des membres du CA.

Résultat du vote :

Votants : 19

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

Point n°2 de l'ordre du jour :
Approbation du Procès-Verbal du CA n° 8 du 4 juillet 2023

Le procès-verbal du CA n°8 du 4 juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

Résultat du vote :

Votants : 19

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

Point n° 3 de l'ordre du jour :
Installation du conseil d'administration et des commissions

M. le Président du conseil d'administration félicite les nouveaux membres pour leur élection et les remercie pour leur investissement. Il présente la composition des différentes instances telles qu'elles lui ont été communiquées par les différents collèges. Après avoir sollicité la confirmation des informations, il propose le passage au vote.

Résultat du vote :

Votants : 19

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

Point n°4 de l'ordre du jour :
Présentation « Plan RCD »
(Remplacement de Courte durée)

M. le Président du conseil d'administration présente le plan RCD. Dans la cadre du Pacte Enseignants, des missions complémentaires et rémunérées sont proposées aux professeurs volontaires, dont les Remplacements de Courtes Durées.

Les modalités de mise en œuvre du remplacement au collège La croix de l'orme se présente comme suit :

Dès qu'une absence est connue :

1. Un message est envoyé aux professeurs qui se sont engagés dans le Pacte RCD. Ils ont en général la journée pour se positionner sur les créneaux disponibles, qu'ils aient les classes en responsabilité ou non.
 2. Après la date ou l'horaire butoir, si des créneaux restent libres, ils seront alors proposés aux autres professeurs et seront payés en HSE.
- Le plan RCD a été mis en place dès la 1ère semaine de la rentrée.
- Un point d'étape « pédagogique » sera réalisé en décembre 2023 afin de proposer des modifications éventuelles de fonctionnement.
- Un point d'étape « suivi des RCD » sera effectué en février – mars 2024 afin de faire le point sur les heures effectuées et restant à faire.
- Un bilan et une présentation des résultats seront présentés au conseil d'administration de fin juin début juillet.

Résultat du vote :

Votants : 19

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

Point n° 5 de l'ordre du jour :

Protocole de prise en charge des situations de harcèlement

M. Lamotte, CPE du collège présente le Protocole de prise en charge des situations de harcèlement, pHARe, basée sur la méthode de la préoccupation partagée ?

La prise en charge s'effectue dès le niveau 1 :

- Niveau 1 : un mal être est exprimé ou observé chez la victime. Un ou deux faits sont repérés : la caractérisation du harcèlement n'est pas assurée.
- Niveau 2 : les faits sont révélés par la victime, sa famille ou des élèves. La situation est repérée par un adulte : la caractérisation du harcèlement est possible.
- Niveau 3 : les faits sont répétés et situés à différents temps et espaces. Ils se traduisent par des faits graves : la caractérisation du harcèlement est établie.
- Niveau 4 : il poursuit le niveau 3. Le constat est fait pour déclarer que la cible est en souffrance et en danger. Dès que les faits de harcèlement sont établis -au niveau 3 donc- la DSDEN est avertie par un signalement « fait établissement ».

Ce protocole PREBE (Pôle Ressource Bien-Être, nom donné sur l'établissement) repose sur plusieurs étapes :

- Etape 1 : repérer en s'appuyant sur l'observation de signaux (isolement, manque de concentration, refus de venir à l'école ...) et en recueillant les paroles des élèves témoins ou cibles.
- Etape 2 : accueillir la parole de l'élève cible.
- Etape 3 : la famille est contactée.
- Etape 4 : s'entretenir individuellement avec les intimidateurs présumés
- Etape 5 : revoir l'élève cible pour vérifier la réussite de la procédure.
- Etape 6 : suivi des situations : normalisation ou à défaut recours possible à la sanction.

Parallèlement jeudi 9 novembre sera la journée nationale de lutte contre le harcèlement (NAH). Ce sera pour le collège une journée en vert.

Madame Boutaut rappelle que l'équipe a suivi des stages en 2022-2023 et que la formation continuera cette année. Dès que le protocole sera voté, celui-ci sera transmis aux adultes du collège. La prochaine étape sera le recrutement des élèves « ambassadeurs ».

Résultat du vote :

Votants : 19

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

Point n° 6 de l'ordre du jour :
**Délégation de signature au chef d'établissement :
contrats ; conventions à incidence annuelle.**

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions des articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019 d'autre part.

Résultat du vote :

Votants : 19

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

Point n° 7 de l'ordre du jour :
Autorisation au chef d'établissement d'ester en justice

Les membres du CA sont appelés à se prononcer sur l'autorisation à donner au chef d'établissement à ester en justice.

Résultat du vote :

Votants : 19

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

Point n°8 de l'ordre du jour :
Demande de travaux et d'intervention dans les collèges

Mme Martin présente, pour information, la liste des travaux qui seront demandés à la collectivité dans le cadre de la demande de travaux annuels.

- 1/ sortie sécurisée des élèves, actuellement seule l'entrée est contrôlée par un déclenchement électrique.
- 2/ climatisation du bâtiment B
- 3/ création d'un préau pour abriter les élèves en cas d'intempérie et protéger en cas de forte chaleur.

Point n° 9 de l'ordre du jour :
MAPA fourniture d'électricité – commission d'appel d'offre

Mme Martin explique qu'elle est dans l'obligation de faire un MAPA (marché à procédure adaptée) pour le futur contrat de fourniture électrique, contrat d'une durée ferme de 1 an, le collège entrera à compter du 01/01/2025 dans l'appel d'offre UGAP. Au vu des tarifs actuels, l'estimation de la dépense pour 1 an est estimée à plus de 40 000 € d'où la nécessité de faire un MAPA. Tous les documents ont été rédigés (RC, CCTP, ATTR) et seront déposés sur la plateforme d'appel d'offre AJI courant semaine 45 pour une réponse pour le 20/11.

Une commission d'appel offre est nécessaire et se réunira le 21/11 pour définir le candidat retenu.

Résultat du vote :

Votants : 19

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

Point n° 10 de l'ordre du jour :
Contrat licence logiciel demi-pension TurboSelf

Le contrat de licence TurboSelf (logiciel gestion restauration scolaire) arrive à échéance, Mme Martin sollicite l'accord du CA pour signer ce nouveau contrat qui débutera le 01/01/2024 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31/12/2026.

Résultat du vote :

Votants : 19

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

Point n° 11 de l'ordre du jour :
Inscription de l'établissement au concours
« The big challenge »

Les enseignants d'anglais souhaitent inscrire le collège au concours Big Challenge, le cout est de 4.20 € / élève. Mme l'adjointe gestionnaire sollicite l'accord du CA pour fixer la participation des familles à 2 euros par élève.. L'établissement prenant à sa charge le reste du montant de l'inscription au jeu-concours.

Résultat du vote :

Votants : 19

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

Point n°12 de l'ordre du jour :
Opération savoir nager 2023/2024

Cette année encore l'opération « savoir nager » à destination des classes de 6^{ème} aura lieu la période du 04 mars au 12 avril 2024 sur 10 séances à la piscine de Joigny.

Résultat du vote :

Votants : 19

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

Point n° 13 de l'ordre du jour :
Voyages 2023/2024 / charte des voyages

Mme l'adjointe-gestionnaire soumet la charte des voyages qui a été envoyée avec les convocations. Cette charte n'appelle aucune observation. Elle est donc soumise aux votes. Cette charte figurera dans les carnets de correspondance pour la rentrée 2024. Elle sera transmise pour cette année à toutes les familles et diffusée sur ECLAT.

Résultat du vote :

Votants : 19

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

Mme l'adjointe-gestionnaire présente les 2 projets de séjour pour l'année scolaire 2023/2024.

Séjour APPN du 05 au 09 février 2024, avec 100 élèves et 9 accompagnateurs. Le CA autorise le chef d'établissement à signer tous les devis, contrat, conventions liées à ce projet, à accepter tous les dons et subvention inscrits au budget et à encaisser la contribution des familles d'un montant de 350 € par élève.

Résultat du vote :

Votants : 19

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

Séjour en Italie, printemps 2024, avec 33 élèves latinistes et 4 accompagnateurs Le CA autorise le chef d'établissement à signer tous les devis, contrat, conventions liées à ce projet, à accepter tous les dons et subvention inscrits au budget et à encaisser la contribution des familles d'un montant de 500 € par élève.

Résultat du vote :

Votants : 19

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

Point n°14 de l'ordre du jour :
Opération « collège au cinéma »

Mme l'adjointe-gestionnaire présente l'opération « collège au cinéma » qui concerne cette année toutes les classes de 4^{ème}.

Compte tenu de l'effectif du niveau 4^{ème}, 120 élèves, seul le cinéma de Migennes peut nous accueillir. La 1^{ère} séance aura lieu mardi 14 novembre.

Résultat du vote :

Votants : 19

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

Point n°15 de l'ordre du jour :
Convention ObrigADO

Le CA autorise le chef d'établissement à signer la convention de partenariat avec le centre de loisirs du Ravillon ayant pour objet l'accueil de la sous-section ObrigADO au collège les lundis sur le temps méridien, projet qui consiste à proposer des activités culturelles, sportives ou sociales au sein du collège. La convention sera signée pour 1 an avec une tacite reconduction.

Résultat du vote :

Votants : 19

Pour : 19

Abstention : 0 Contre : 0

Point n°16 de l'ordre du jour :
Convention Tab'agir – projet cap'santé

Le projet Cap'santé de Tab'agir propose un projet de 6 séances d'une heure abordant la prévention des conduites addictives (de tabac, d'alcool et de cannabis) par le renforcement des compétences psychosociales.

A travers ces 6 séances hebdomadaires, pour les classes de 5^{ème}, les objectifs visés sont :

- Renforcer la dynamique de groupe,
- Favoriser la confiance en soi, l'expression de soi et le respect des autres,
- Décrypter les attitudes positives et négatives à l'égard des conduites addictives, les influences et attentes du groupe, les croyances sur les conduites addictives et leurs effets,
- Développer les habiletés de communication, d'affirmation, de conciliation.

Le projet Cap'santé de Tab'agir est une action financée par l'Agence Régionale de Santé BFC.

Ce projet est piloté par Mme Orler, infirmière du collège.

Votants : 19

Pour : 19

Abstention : 0 Contre : 0

Point n°17 de l'ordre du jour :
**Acceptation du don de Ambitions Educatives
pour le projet Fantastic Angela**

Mme l'adjointe-gestionnaire sollicite l'accord du CA pour l'acceptation d'un don de 500 euros qui fait suite au projet Fantastic'Angela de l'année dernière.

Résultat du vote :

Votants : 19

Pour : 19

Abstention : 0 Contre : 0

Point n°18 de l'ordre du jour :
Tarifs restauration scolaire 2024

Mme l'adjointe-gestionnaire informe les membres du CA des nouveaux tarifs de restauration scolaire qui seront appliqués à compter du 01/01/2024. Ces tarifs ont été adoptés par le Département et s'appliqueront sans vote du conseil d'administration.

Tarif élève au ticket : 4 €

Tarif commensaux I (indice inf à 349) = 3,15 €

Tarif commensaux II (indice inf à 461) = 5.10 €

Tarif commensaux III (indice sup à 461) = 6.00 €

Tarif personnels extérieur à l'établissement : 7.00 €

Point n°19 de l'ordre du jour :
Tarifs des dégradations

Mme l'adjointe-gestionnaire présente la tarification des dégradations /perte (manuels scolaires, ouvrage du CDI, carte de self, carnet de correspondance, vaisselle, dégradation du matériel, des installations. Ces tarifs sont soumis aux votes.

Résultat du vote :

Votants : 19

Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0

Point n°20 de l'ordre du jour :
Stages 3ème

M. le Président du conseil d'administration informe les membres que l'établissement a fixé la date des stages des élèves de 3^{ème}, ils auront lieu la semaine du lundi 5 au vendredi 9 (ou samedi 10) février 2024.

Point n°21 de l'ordre du jour :
Information sur l'utilisation des talkies-walkies.

M. le Président du conseil d'administration informe les membres que l'établissement a fait l'acquisition de talkies-walkies afin d'en doter chaque salle. Ils seront utilisés lors des exercices PPMS afin de les rendre plus réalistes et permettre une meilleure communication des actions à mener.

Il invite les parents élus au conseil d'administrations à participer en tant qu'observateur lors du premier exercice qui aura lieu avant le 22 décembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président du Conseil d'Administration précise qu'il n'a pas reçu de questions diverses. Il sollicite l'assemblée afin de savoir si une personne souhaite prendre la parole.

Il remercie les personnes présentes à ce premier conseil d'administration de l'année scolaire suite aux élections et clôture la séance à 18h55.

Le Président du Conseil d'Administration


Xavier Brouillard, principal

La secrétaire de séance


Valérie Martin, adjointe gestionnaire